Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 19/11/2024 DECISION N° 20241119_B_134

<u>Étaient présents</u>: Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET

<u>Étaient excusés représentés :</u> Roland RIVET : Pouvoir à Yves BOMPUIS. Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance : Objet : Convention cadre départementale de constitution du Fonds d'Inclusion enfance-jeunesse de la Haute-Loire 2022-2025

Le Bureau,

N° 20241119_B_134

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention cadre départementale de constitution du Fonds d'Inclusion enfance-jeunesse de la Haute-Loire rattaché au Fonds de Compensation du Handicap de la Haute-Loire dédié à l'accueil d'enfants porteurs de handicap en structures d'accueils enfance et jeunesse
- Durée de la convention : 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025
- Montant annuel : 530 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 novembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20241119-20241119_B_134-AU Reçu le 13/01/2025